

À VOUS LA RÉGION



CHÈQUE NUMÉRIQUE,
CHÈQUE EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE,
AIDE VÉHICULES PROPRES,
TP'UP RELANCE,
INNOV'UP...

DÉCOUVREZ
LES AIDES

AUX ARTISANS
ET COMMERCÇANTS

Région
île de France

LA RÉGION AUX CÔTÉS DES ARTISANS ET COMMERÇANTS



Véritable poumon de l'économie francilienne avec plus de 254 000 entreprises, l'artisanat est un secteur clé pour le territoire, en termes d'économie locale, de lien social et d'attractivité touristique.

En adoptant une nouvelle stratégie en faveur de l'artisanat et du commerce de proximité, la Région Île-de-France a décidé de se mobiliser pleinement en faveur des artisans et commerçants qui font vivre nos territoires : soutien à la création et au développement, appui à la revitalisation commerciale dans les territoires ruraux, aide à la digitalisation ou à la gestion des déchets...

Commerçants, artisans du bâtiment, de l'alimentation, des services, de la production et de la création, ces aides sont faites pour vous.



VOUS SOUHAITEZ DIGITALISER VOTRE COMMERCE ? LE CHÈQUE NUMÉRIQUE POUR UN COMMERCE CONNECTÉ



© Hero images / Getty Images

POUR QUI ?

Les artisans ou commerçants de proximité :

- > Ayant leur établissement en Île-de-France,
- > Inscrits au Registre du commerce ou au Répertoire des métiers,
- > Employant moins de 20 salariés.

POUR QUOI ?

- > Améliorer sa gestion digitale,
- > Générer du flux dans sa boutique grâce au marketing digital,
- > Booster ses ventes grâce au e-commerce.

POUR QUEL TYPE DE DÉPENSES ?

- > Solutions digitales de gestion (logiciel de caisse, gestion des stocks, gestion clientèle...),
- > Dépenses de publicité digitale, solutions de fidélisation,
- > Solutions de géolocalisation, frais de référencement, achat de mots clés, statistiques d'audience,
- > Réservation de nom de domaine, frais d'hébergement,
- > Création de site internet (abonnement, développement, réalisation, acquisition),
- > Abonnement ou commissions sur les ventes liés à une solution digitale visant à développer les ventes (plateforme en ligne, marketplace, click and collect...).

COMBIEN ?

Jusqu'à 1 500€.



PLUS D'INFORMATIONS

www.iledefrance.fr/cheque-numerique

DÉMARCHES

Déposez votre candidature en ligne sur la plateforme des aides régionales : mesdemarches.iledefrance.fr

Le saviez-vous ?

La Région soutient également les communes et leurs groupements pour la mise en place de solutions digitales dédiées aux commerces de leur territoire. www.iledefrance.fr/cheque-numerique-pour-un-commerce-connecte-volet-2-communes-et-leurs-groupements



© Westend61 / Getty Images

VOUS SOUHAITEZ AMÉLIORER VOTRE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ?

LE CHÈQUE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

POUR QUI ?

Les TPE-PME, sous forme de société ou d'entreprise individuelle :

- > De moins de 20 salariés (y compris les entreprises sans salarié),
- > Inscrites au Registre du commerce ou au Répertoire des métiers.

POUR QUOI ?

Financer des investissements visant à réduire les consommations d'énergie :

- > Des équipements basse consommation (pompe à chaleur...)
- > Le remplacement d'équipements énergivores (appareils frigorifiques...),
- > Des dépenses d'isolation et d'éclairage,
- > Des diagnostics, associés à des dépenses de travaux ou d'équipement,
- > Des investissements visant une amélioration à plus long terme de la performance énergétique : économie circulaire, gestion des déchets, mobilités douces.

POUR QUEL TYPE DE DÉPENSES ?

- > Exclusivement les dépenses d'investissement indiquées dans la liste téléchargeable.
- > Aide attribuée sur factures acquittées.

COMBIEN ?

Jusqu'à 10 000€.



PLUS D'INFORMATIONS

Ce dispositif peut évoluer.

Rendez-vous sur :

www.iledefrance.fr/cheque-efficacite-energetique

DÉMARCHES

Déposez votre candidature en ligne sur la plateforme des aides régionales : mesdemarches.iledefrance.fr



© iStock

VOUS ENVISAGEZ L'ACHAT D'UN VÉHICULE PROFESSIONNEL ?

L'AIDE À L'ACQUISITION DE VÉHICULES PROPRES

POUR QUI ?

- > Les artisans (ils doivent respecter les critères identiques à toutes les entreprises),
- > Les entreprises employant jusqu'à 50 salariés, ayant leur siège en Île-de-France et dont le chiffre d'affaire annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 M€.

POUR QUOI ?

Acquérir des véhicules électriques, à hydrogène ou au gaz naturel.

Le saviez-vous ?

Un dispositif complémentaire subventionne l'achat de camions-magasins à motorisation électrique ou hydrogène pour les commerçants ou artisans souhaitant lancer une activité de tournées dans les communes rurales d'Île-de-France.



© Patrice Normand

COMBIEN ?

- > Jusqu'à 1 500€ pour les deux-roues, trois-roues et quadricycles à moteur électrique,
- > Jusqu'à 6 000€ pour les voitures, camionnettes et véhicules spécialisés, électriques ou à hydrogène, de moins de 3,5 tonnes,
- > Jusqu'à 9 000€ pour les camions et tracteurs routiers de plus de 3,5 tonnes, électriques, à hydrogène ou GNV.

Cette aide est cumulable avec le bonus écologique de l'État, mais pas avec les autres aides des collectivités locales. L'ensemble des aides publiques ne doit pas dépasser 50% du coût du véhicule HT.

À noter :

Les aides véhicules propres de la Région peuvent aussi porter sur des véhicules d'occasion achetés auprès de professionnels s'ils n'ont pas déjà été subventionnés par la Région.



PLUS D'INFORMATIONS

www.iledefrance.fr/vehicules-propres

VOUS SOUHAITEZ DÉVELOPPER VOTRE ACTIVITÉ?

TP'UP RELANCE

POUR QUI ?

Les TPE :

- > Employant moins de 10 salariés,
- > Implantées sur le territoire francilien ou souhaitant s'y implanter,
- > Dont le chiffre d'affaires ou le bilan total n'excède pas 2 millions d'euros,
- > Et portant un projet de :
 - > Relocalisation ou de production sur le territoire régional de produits et/ou services stratégiques,
 - > Croissance à fort potentiel de création d'emplois directs et indirects,
 - > Sauvegarde d'activités et de savoir-faire menacés.

POUR QUEL TYPE DE DÉPENSES ?

- > Investissements matériels et immatériels,
- > Prestations de conseil,
- > Dépôt et extension de brevet,
- > Recrutements structurants,
- > Développement international.

COMBIEN ?

Jusqu'à 55 000€.



PLUS D'INFORMATIONS
<https://www.iledefrance.fr/appe-projets-tpup-relance>



© Pixabay

VOUS AVEZ UN PROJET D'INNOVATION?

INNOV'UP*

*En partenariat avec Bpifrance

POUR QUI ?

Les TPE/PME, ETI, associations ayant une activité économique, implantées sur le territoire francilien ou souhaitant s'y implanter.

POUR QUOI ?

Accompagner un projet de recherche, développement et innovation (RDI) au cours de ses différentes phases :

- > Faisabilité : pour valider l'opportunité technologique ou économique,
- > Développement : pour conduire les travaux de développement et de prototypage,
- > Expérimentation : pour tester l'innovation en conditions réelles avant sa mise sur le marché.
- > Projets de recherche, développement et innovation (RDI) relatifs à des produits, services, procédés, organisations et à l'innovation sociale.

POUR QUEL TYPE DE DÉPENSES ?

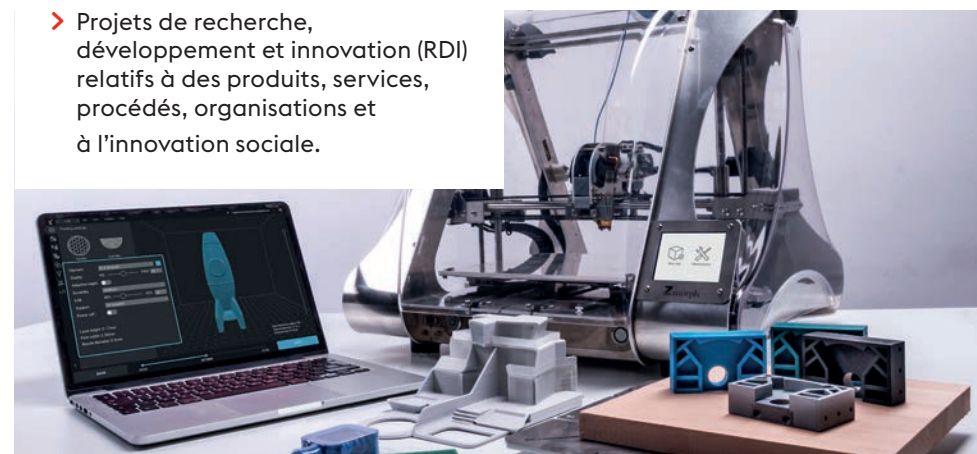
- > Frais de personnel, prestations externes (honoraires, sous-traitance R&D...),
- > Amortissement du matériel et des investissements engagés,
- > Dépenses de propriété industrielle, de design, d'étude de marché.

COMBIEN ?

Subvention dans la limite de 500 000 € ou avance récupérable dans la limite de 3 M €.



PLUS D'INFORMATIONS
www.iledefrance.fr/innovup



© Pixabay

VOUS SOLLICITEZ UN PRÊT BANCAIRE?

LE FONDS RÉGIONAL DE GARANTIE*...

*En partenariat avec Bpifrance



© Galaxia/Getty Images

POUR QUI ?

Les TPE-PME du commerce, des services, du bâtiment, de l'industrie, des activités scientifiques et techniques, de l'information-communication...

POUR QUOI ?

Limiter le montant de la caution solidaire du dirigeant demandée par les banques pour garantir un prêt.

COMBIEN ?

Une garantie jusqu'à 80% du montant du prêt sollicité par le dirigeant.



PLUS D'INFORMATIONS

www.iledefrance.fr/fonds-regional-garantie

DÉMARCHES

Parlez-en à votre banquier.

... ET LE PRÊT CROISSANCE TPE*

*En partenariat avec Bpifrance

POUR QUI ?

Les TPE-PME franciliennes de plus de 3 ans et employant entre 3 et 50 salariés.

POUR QUOI ?

Financer les dépenses immatérielles et les besoins en fonds de roulement.

COMBIEN ?

Un prêt compris entre 10 000 € et 50 000 €. Le Prêt Croissance TPE est corrélé à l'apport en équivalent d'un financement externe (ex : prêt bancaire).

QUELS AVANTAGES ?

- > Sa durée est de 5 ans, dont 1 an de différé en capital,
- > Son taux est préférentiel (TMO minoré de 0,05%),
- > Il est sans caution personnelle ni garantie,
- > C'est un prêt participatif : assimilé à des fonds propres, il renforce la structure financière du bilan sans amoindrir la capacité d'endettement.



PLUS D'INFORMATIONS

www.iledefrance.fr/pre-t-croissance

DÉMARCHES

Déposez votre dossier sur :

<http://pretcroissancetpe-iledefrance.bpifrance.fr>



© Pixabay

VOUS ÊTES SITUÉ DANS UN TERRITOIRE RURAL DE GRANDE COURONNE ?

LES AIDES AUX COMMERCES DE PROXIMITÉ

POUR QUI ?

Les commerces et les artisans proposant des services du quotidien (en création, en reprise ou en développement, sédentaires ou non) et dont :

- > L'établissement est situé dans une commune de moins de 10 000 habitants ou dans un EPCI rural (dont le siège est situé hors unité urbaine de Paris),
- > Le CA est inférieur à 1 M€,
- > Le projet porte sur une surface de vente inférieure à 300 m².

POUR QUOI ?

Financer les investissements productifs dans le cadre d'un projet de maintien, de création, de reprise ou de développement.

Le saviez-vous ?

La Région peut intervenir financièrement auprès des communes et des EPCI en milieu rural pour favoriser la revitalisation commerciale de leur centre-ville : projets d'aménagement, d'acquisition foncière ou immobilière, prestations d'assistance à maîtrise d'œuvre et d'ouvrage, études et prestations d'ingénierie...

www.iledefrance.fr/revitalisation-commerciale



© Pixabay

POUR QUEL TYPE DE DÉPENSES ?

- > Mise aux normes (environnementales, sanitaires) et accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite,
- > Aménagement, extension ou modernisation des locaux professionnels (y compris rénovation des vitrines), acquisition de fonds commerciaux et artisanaux,
- > Acquisition d'équipements professionnels destinés à la sécurisation des locaux (neuf ou occasion, hors crédit-bail),
- > Études et prestations d'ingénierie spécifiques à la réalisation du projet (viabilité économique et évaluation financière de l'entreprise en cas de reprise notamment)...

COMBIEN ?

Jusqu'à 50 000 €.



© Pixabay



PLUS D'INFORMATIONS

www.iledefrance.fr/commerces-ruraux

DÉMARCHES

Déposez votre dossier sur :

<http://mesdemarches.iledefrance.fr>

VOUS AVEZ UN PROJET DE CRÉATION OU DE REPRISE D'ENTREPRENEUR#LEADER

POUR QUI ?

Tous les créateurs, les repreneurs et les dirigeants d'une entreprise de moins de 3 ans, quel que soit le domaine d'activité (artisanat, service à la personne...).

POUR QUOI ?

- > Bâtir son projet en bénéficiant de 10 heures de conseil (pour établir son étude économique ou son business plan, choisir son statut juridique et fiscal, tester son activité...),
- > Financer son projet de création ou de reprise jusqu'à 50 000 € (microcrédit, prêt d'honneur, garantie bancaire),
- > Être accompagné pendant les 3 premières années pour bien lancer la croissance de son entreprise.



© PeopleImages/Getty Images



PLUS D'INFORMATIONS

www.iledefrance.fr/le-parcours-unique-creation-entreprise

DÉMARCHES

Rendez-vous au point d'accueil le plus proche de chez vous sur :

www.iledefrance.fr/entrepreneur-leader#carte



© DR

LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET L'ARTISANAT, C'EST TOUTE UNE HISTOIRE...

Au-delà de ses aides directes aux artisans et commerçants, la Région Île-de-France s'investit durablement pour favoriser le développement de l'artisanat et du commerce de proximité.

Elle participe au financement des formations de l'artisanat et s'engage pour une meilleure information sur les métiers, notamment envers les jeunes et le public en reconversion professionnelle.

Désireuse de rendre la destination Île-de-France toujours plus attractive pour les touristes et les Franciliens, elle contribue avec le Fonds régional pour le tourisme à la valorisation des savoir-faire artisanaux qui façonnent l'identité de notre territoire.

La Région soutient également le développement de fablabs adaptés aux artisans en leur donnant accès à des ateliers et à des équipements mutualisés. Et elle favorise l'accueil de projets artisanaux et commerciaux dans les espaces vacants.

Enfin, la Région accompagne les professionnels dans leurs besoins de mobilité en encourageant des solutions alternatives du dernier kilomètre, en aidant à la mutualisation des flux par la création d'espaces logistiques urbains, en soutenant le déploiement de projets innovants pour la gestion intelligente des livraisons et en favorisant le développement d'un e-commerce vertueux.



Région Île-de-France

2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

 **RegionIleDeFrance**

 **@iledefrance**

 **iledefrance**